

Saint-Étienne, Le 31/08/2021

Madame, Monsieur,

Notre société soucieuse de respecter la réglementation Européenne et de garantir la conformité des produits à nos clients a pris des mesures et mis des actions pour répondre aux exigences en matière de Qualité et d'Environnement en particulier à la directive RoHS.

Nous sommes conforme à la Directive (UE) 2017/2102 du parlement européen et du conseil du 15 novembre 2017, modifiant la directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques.

- Plomb (0,1 %)
- Mercure (0,1 %)
- Cadmium (0,01 %)
- Chrome hexavalent (0,1 %)
- Polybromobiphényles (PBB) (0,1 %)
- Polybromodiphényléthers (PBDE) (0,1 %)
- Phtalate de bis-(2-éthylhexyle) (DEHP) (0,1 %)
- Phtalate de benzyle et de butyle (BBP) (0,1 %)
- Phtalate de dibutyle (DBP) (0,1 %)
- Phtalate de diisobutyle (DIBP) (0,1 %)

Pour toute information complémentaire, votre interlocuteur en charge de ce dossier au sein de notre entreprise est :

Mme JULLIEN Pascale

☎ 04.77.81.51.20
91 rue de la croix de mission
42100 SAINT-ETIENNE
e-mail : jullien@novaressort.fr

Vous souhaitant bonne réception et vous remerciant de votre confiance, nous vous prions d'agrèer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées

Mme JULLIEN Pascale
Directrice Qualité et Environnement

